



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1457

27 août 2020

- **Nouveau bilan partiel Tempête Laura : 20 morts, 5 portés disparus et 4 blessés**
- **Corruption : Le Centre d'analyse et de recherche en Droits Humains demande des comptes sur l'exécution de 30 contrats durant l'état d'urgence sanitaire**
- **Politique : L'Initiative citoyenne de vigilance et de solidarité exige la publication d'un rapport d'audit sur la gestion de la pandémie de Covid-19**
- **Économie : L'Association des professionnels du pétrole rejette toutes responsabilités dans les pertes enregistrées par l'État dans l'importation des produits pétroliers en Haïti**

>> Nouveau bilan partiel Tempête Laura : 20 morts, 5 portés disparus et 4 blessés

Les personnes décédées, dont un bébé et un garçon de 8 ans, lors du passage de la tempête Laura sur Haïti, le 23 août, ont été enregistrées dans les départements du Sud-Est, du Sud et de l'Ouest, où se trouve Port-au-Prince. Les cinq personnes portées disparues, dont deux enfants, ainsi que les quatre autres blessées ont été recensées dans le Sud et l'Ouest. La protection civile fait aussi état de 198 familles sinistrées dans le département des Nippes. 4 ponts ont été endommagés (les ponts Scipion, de Port Salut, de Port-à-Piment et celui reliant les communes de Roche-à-Bateau, Coteaux et Charbonnières) ce qui rend inaccessible la zone côtière du Sud. 40 personnes sont dans des abris provisoires dans le département de la Grande Anse, alors que 26 autres sont dans la même situation dans le Sud-Est. Des tronçons de route sont également endommagés au niveau de Marigot et Belle-Anse, de Thiotte et Anse-à-Pitres, de la Vallée de Jacmel et de Baint. Le pont de Cayes-Jacmel (Sud-Est) a été enseveli sous des alluvions, coupant complètement l'accès de cette route départementale. Les eaux, qui ont débordé, ont ravagé une bonne partie de la ville d'Anse-à-Pitres (Sud-Est) et emporté la barrière séparant la frontière haïtiano-dominicaine vers Pedernales,

provoquant l'effondrement de plusieurs murs, rapporte le Réseau frontalier Jeannot Succès. « Des efforts devraient être faits, par les autorités concernées, pour soutenir et aider les victimes en cette période difficile ». L'État doit prendre ses responsabilités, afin que les villes soient construites suivant les normes requises. L'organisme de défense des droits des migrantes et migrants plaide en faveur des services de protection pour enfants à long terme, au regard des conventions internationales promouvant les droits des enfants. Plusieurs équipes ont été déployées par le Ministère des travaux publics, transports et communications, pour effectuer le déblaiement de différentes voies. Le bilan sommaire en cours concernant l'agriculture et l'environnement serait lourd, selon la protection civile, qui appelle à planifier un survol des zones inondées pour une mise à jour du niveau d'impacts et des évaluations sectorielles. La protection civile propose de continuer la sensibilisation de masse, d'encourager les communautés des zones à risques, particulièrement à regagner des lieux sûrs, et de renforcer la coordination avec les départements, pour faire remonter les informations nécessaires à la réponse d'urgence.

>> Corruption : Le Centre d'analyse et de recherche en Droits Humains (Cardh) demande des comptes sur l'exécution de 30 contrats durant l'état d'urgence sanitaire

La signature et l'exécution durant la période d'état d'urgence sanitaire (20 mars - 20 juillet 2020), de 29 des 30 contrats mentionnés, sans un avis favorable de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administrative (Cscca), laissent présager qu'il y aurait eu, entre autres, « des détournements de fonds publics, du favoritisme, de l'enrichissement illicite, de la surfacturation et des pots-de-vin », relève le (Cardh), dans une correspondance adressée à la Cour des comptes. 29 de ces contrats ont été rejetés par la Cour, pour violation des normes de passation des marchés publics. Les 30 contrats totalisent environ 27 millions de dollars américains. Le Cardh demande à la Cour des comptes de vérifier, sur place, l'exécution de ces contrats. Un autre contrat de 18,669,000.00 millions de dollars américains, conclu avec la firme chinoise Bowang Xia, dont les fonds ont été décaissés par la Banque de la république d'Haïti, n'a jamais été préalablement soumis à son appréciation. « Tous les projets de contrats, accords et conventions à caractères financier ou commercial, où l'État est partie, doivent faire l'objet d'une consultation de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administrative, avant leurs signatures », dispose l'article 85 de la loi sur la préparation et l'exécution des lois de finances du 4 mai 2016, publiée dans le journal officiel de la république « Le Moniteur », le 1er février 2017. L'exécution « dans l'opacité la plus totale » des 30 contrats pour lesquels des fonds avaient déjà été décaissés, constitue « un acte de passation illégale de marchés publics » (article 5.12). C'est « l'une des 14 infractions, qualifiée de corruption, selon la loi du 12 mars 2014 portant répression et prévention de la corruption », souligne l'organisme de défense des droits humains. Le 10 août 2020, le Cardh a transmis, à la Cour des comptes, un rapport intitulé « L'état d'urgence sanitaire en Haïti : Une opération de corruption, de paupérisation et de violation de droits humains ».

>> Politique : L'Initiative citoyenne de vigilance et de solidarité exige la publication d'un rapport d'audit sur la gestion de la pandémie de Covid-19

Pour la période de l'état d'urgence sanitaire due au Covid-19 (20 mars - 20 juillet 2020), l'État haïtien a pris l'engagement de publier un rapport de dépenses chaque mois. « Le gouvernement devrait présenter un rapport détaillé. Cependant, le rapport disponible est un rapport de décaissements, alors qu'il avait promis un rapport d'audit », critique Véline Elysée Charlier, membre de l'Initiative citoyenne de vigilance et de solidarité (ICVS), lors de la présentation, le 25 août 2020, de son bulletin du mois de juillet 2020. C'est un inventaire auprès de l'État et des bailleurs de fonds, sur la gestion de la pandémie de Covid-19 en Haïti. « Nous ne voulons pas nous placer en position de juges, mais de citoyennes et de citoyens, qui posent des questions ». Jusqu'au mois de mai 2020, il y eu un rapport de décaissement qui présente un résumé des fonds alloués aux institutions, à travers le Ministère de l'économie et des finances (MEF). Depuis le mois de mai, ces informations ne sont plus disponibles sur le site du ministère, déplore Emmanuela Douyon, membre de la cellule de vigilance. Son collègue, Ralph Emmanuel François, signale que « Nous voulons voir dans quel niveau l'État et les bailleurs de fonds comprennent la nécessité pour appliquer la transparence ». « Nous allons relever la trajectoire des fonds de 8 institutions. Examiner les promesses qui ont été faites pour la pandémie de Covid-19, depuis la signature des ententes (...) et voir si les fonds ont été décaissés dans le cadre de l'efficacité ». Par rapport à leurs niveaux d'influence, en termes de financements et d'opérations, dans la gestion de la pandémie du nouveau coronavirus en Haïti, l'ICVS a considéré 4 institutions publiques (les Ministères de la santé publique et de la population, de l'économie et des finances, de l'éducation nationale et de la formation professionnelle et le Fonds d'assistance économique et sociale) et 4 bailleurs de fonds internationaux (l'Agence américaine pour le développement international (Usaid), la Banque interaméricaine de développement (Bid), la Banque Mondiale et l'Union Européenne). La crise de confiance pourrait être résolue si l'État haïtien avait rencontré les organisations citoyennes, en l'absence du parlement, pour leur faire part des commandes qu'il souhaite passer et de celles qu'ils ont reçues dans le cadre de la gestion de la pandémie de Covid-19, estime Edouard Paultre, membre de la cellule de vigilance.

>> Économie : L'Association des professionnels du pétrole rejette toutes responsabilités, dans les pertes enregistrées par l'État dans l'importation des produits pétroliers en Haïti

« Il est curieux que ne soit nulle part précisé, dans ledit rapport intérimaire du task force Inspection générale des finances (Igf) / Unité de lutte contre la corruption (Ulcc) / Unité centrale de renseignements financiers (Ucraf), que la structure des prix des carburants est gérée, depuis 30 ans exclusivement, par le Ministère de l'économie et des finances (Mef), qui utilise pour cela l'indice Caribbean Posting. Les rédacteurs du rapport attribuent faussement une marge bénéficiaire mirobolante aux compagnies, sans prendre en compte les charges dont elles doivent s'acquitter. Il s'agit de montants, desquels elles doivent payer les coûts associés à la commercialisation des produits pétroliers, puis leurs impôts » [souligne l'Association des professionnels du pétrole.](#)